

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 OCT 2019

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 19.0416 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

### COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conservateurs d'Archives, session 2019.

Ce sont :

#### CONSERVATEURS D'ARCHIVES

#### ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	KONDITAMDE CHRISTINE	262457	22/06/79
2	KONKOBO ANTOINE	261985	12/10/83
3	OUEDRAOGO AMANDINE PALINGWENDE	264261	19/08/90
4	OUEDRAOGO PATO	98841	31/12/84
5	SANE TIGA HAMIDOU	247456	21/04/87
6	SANON/OUALI LARBA FABIENNE	238341	22/02/81
7	TARNAGDA/BELEM MARIATA	280410	31/12/86
8	ZONGO SIBIRI	303315	31/12/92

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

CONSERVATEURS D'ARCHIVES

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

  
SOULEYMANE LENGANE

